



Collège Jean-Jacques ROUSSEAU
3, Rue du Valois – Boîte Postale 122 -
60107 - CREIL Cedex
☎ 03.44.61.21.21



**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE
POUR LA VERIFICATION ANNUELLE DE DIVERSES INSTALLATIONS DU COLLEGE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

N° 1/2021

Personne publique

Collège Jean-Jacques Rousseau
3, rue du Valois
60100 CREIL

Chef d'établissement : M. Jean-François PHAN

Comptable assignataire : Mme Christine RYBARCZYK, agent comptable du lycée Jules Uhry à Creil

1. Objet du marché

Vérifications annuelles sur différentes installations du collège selon la définition des besoins (au point 4).

2. Durée du marché :

Le marché sera établi du 01/05/2021 au 01/05/2025 sans possibilité d'être renouvelé par tacite reconduction.

3. Procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée (Art. L. 2123-1 et Art. R. 2123-4 du CCP).

4. Définition des besoins

L'offre retenue devra contenir une vérification par an, à coût fixe pendant toute la durée du contrat, pour les installations suivantes :

- Les installations électriques du collège (dont la SEGPA et la restauration).
- Les portes et portails automatiques (entrée principale et côté parking).
- Les installations de gaz combustible en ERP (partie collège et partie restauration).
- Les installations d'appareils de cuisson (restauration scolaire et cuisine pédagogique de la SEGPA), y compris l'état de maintien en conformité des ventilations (entretien des filtres, nettoyage ...).
- L'appareil de l'atelier de menuiserie pédagogique (aspirateur / compresseur).
- Les deux poteaux incendie avec la mesure de débit. Cette vérification devra être réalisée par un technicien compétent dans les moyens de secours, d'alarme et de protection incendie.

Les vérifications auront lieu après un rendez-vous pris au préalable avec le service de gestion du collège.

Les rapports de vérifications devront être transmis par courriel et par courrier dans un délai de 30 jours après la vérification. Ces rapports ou comptes rendus devront indiquer les non-conformités le cas échéant.

5. Prix

Les prix proposés devront tenir compte des points suivants :

- Coût fixe pour chaque vérification pendant toute la durée du contrat.
- Les prix comprennent tous les frais inhérents à la prestation, les frais complémentaires éventuels devront figurer sur l'offre.
- Le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

6. Facturation

Le marché ne donnera pas lieu à un versement d'acompte, d'avance ou de cautionnement.

Les prestations feront l'objet d'un paiement à terme échu (après la vérification) sur présentation d'une facture pour chaque vérification ou intervention. Devront apparaître sur chaque facture :

- nom et adresse du prestataire
- l'IBAN et le BIC du prestataire ou le RIB complet en pièce jointe
- prestations et périodes concernées
- montant hors TVA, la TVA le montant TTC

Le règlement sera effectué par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après transmission de la facture.

7. Pièces à fournir

- Acte d'engagement signé avec une offre détaillée et chiffrée.
- Une fiche précisant la capacité professionnelle, technique et financière de l'entreprise
- Une déclaration sur l'honneur signée et datée par le candidat attestant :
 - qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir et
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, au cours des cinq dernières années, pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

8. Critères de sélection

- Qualité de l'offre selon le respect du cahier des charges : 50%
- Prix : 50%

Le collège Jean-Jacques Rousseau pourra recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer ce marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

9. Notification du marché

La notification du marché au titulaire retenu sera matérialisée par la signature d'un acte d'engagement ou d'un contrat avec la personne responsable du marché. Le candidat retenu devra respecter ses engagements constitués par les pièces qu'il aura signées.

10. Modification

Toute modification sera actée par un avenant signé par les deux parties.

Le prestataire ne pourra modifier le contrat ou les tarifs d'intervention qu'avec l'accord exprès du Chef d'établissement du collège Jean-Jacques Rousseau.

Si le prestataire n'est plus en mesure d'assurer l'exécution du marché dans les conditions initiales, le marché sera résilié de plein droit aux torts du titulaire et sans indemnités.

11. Contact

Vous pouvez joindre le service de gestion du collège pour tous renseignements. :

- Par téléphone : 03 44 61 21 23 ou au 03 44 61 21 21 (accueil)
- Par courriel : Gest.0601177D@ac-amiens.fr

12. Délais

Les offres devront être parvenues au service gestion du collège au plus tard le :

Lundi 8 mars 2021 à 18h00.

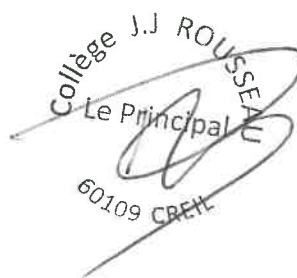
Les offres seront transmises sur la plateforme de l'AJI avec le lien ci-dessous :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/104801/show>

Les offres resteront valables pour une durée de 90 jours après la date limite de réception.

Fait à Creil, le 1^{er} février 2021

M. Jean-François PHAN
Principal du collège Jean-Jacques Rousseau



Collège J.J. ROUSSEAU
Le Principal
60109 CREIL